



HAL
open science

Assistance méthodologique à la préparation de l'évaluation ex-post du PDRN 2000-2006 en matière de soutien à l'agroenvironnement : rapport synthèse annexe

1

Jérôme Rosnoblet, Anne Gassiat, Frédéric Zahm, Sylvain Chabe-Ferret, Julie Subervie, Frédéric Zahm

► To cite this version:

Jérôme Rosnoblet, Anne Gassiat, Frédéric Zahm, Sylvain Chabe-Ferret, Julie Subervie, et al.. Assistance méthodologique à la préparation de l'évaluation ex-post du PDRN 2000-2006 en matière de soutien à l'agroenvironnement : rapport synthèse annexe 1. irstea. 2008, pp.84. hal-02590713

HAL Id: hal-02590713

<https://hal.inrae.fr/hal-02590713>

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Assistance méthodologique à la préparation de l'évaluation ex-post du PDRN 2000-2006 en matière de soutien à l'agroenvironnement

Rapport Synthèse Annexe 1

Etude réalisée par :

L'unité ADER (Cemagref de Bordeaux)

L'UMR METAFORT (Cemagref de Clermont Ferrand)

Coordination : Frédéric ZAHM (unité ADER)

Département Gestion des Territoires

Groupement de Bordeaux
Unité Aménités et Dynamique de l'Espace Rural (ADER)
50, avenue de Verdun
33612 CESTAS cedex
Tél. : 05 57 89 08 00 - Fax : 05 57 89 08 01
<http://www.bordeaux.cemagref.fr>

Groupement de Clermont-Ferrand
UMR METAFORT
Campus des Cézeaux
BP 50085 63172 AUBIERE cedex
Tél : 04 73 44 06 00 Fax :04 73 44 06 98
<http://www.clermont.cemagref.fr>

Juin 2008

Cemagref - Groupement de Bordeaux Unité de recherche ADER Département Gestion des Territoires 50, avenue de Verdun 33612 CESTAS cedex Tél. : 05 57 89 08 40 - Fax : 05 57 89 08 01 http://www.bordeaux.cemagref.fr	Destinataire : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPEI		
Titre	Annexe de la tache 1 – fiche détaillée des indicateurs calculables du cadre commun de référence		
Auteurs:	<i>Coordinateur</i> : Zahm Frédéric <i>Co-auteurs</i> : Jérôme Rosnoblet, Anne Gassiat, Frédéric Zahm <i>Assistés de</i> : Sylvain Chabé-Ferret et Julie Subervie		
Résumé:	<p>Ce document est l'annexe 1 du rapport de synthèse de l'assistance méthodologique du Cemagref à l'évaluation ex post du PDRN (tache 1). Il est constitué par la liste de l'ensemble des indicateurs du cadre commun et par 72 fiches détaillées des indicateurs calculables. Chaque fiche est déclinée en 3 parties : caractéristiques générales, calculs et bilan dans lequel est précisée la pertinence de l'indicateur pour évaluer des dispositifs politiques (CTE/ CAD, PHAE, ...).</p> <p>5 fiches se présentent de façon un peu différentes, car les indicateurs, qui les composent, ont été identifiés comme particulièrement pertinents pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation des effets propres proposée en tache 3. Il s'agit des fiches n°01, 20, 31, 32 et 38.</p> <p>En haut à droite de chaque fiche est indiqué le numéro de l'indicateur, que l'on retrouve dans la 1^{ère} colonne de la liste, ainsi que l'enjeu qu'il évalue.</p>		
Mots clés :	Evaluation, règlement de développement rural, PDRN, mesures agri-environnementales, indicateurs agri-environnementaux, PHAE, ICHN, CTE/CAD		
Convention d'étude Cemagref / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche-DGPEI	Contacts: frederic.zahm@cemagref.fr tel : 05 57 89 08 40	DATE : Juin 2008	DIFFUSION <input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGPEI

Annexe 1. Liste des indicateurs du cadre commun de référence

Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales / Maintien/encouragement d'un mode d'exploitation agricole durable	
Indicateur V.4.A-1.1.	
1	Proportion de la SAU soumise à des systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement (hectares et %) : (a) dont superficie affectée à l'agriculture biologique
2	Proportion de la SAU soumise à des systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement (hectares et %) : b) dont pour l'agriculture intégrée ou la gestion intégrée des pesticides
3	Proportion de la SAU soumise à des systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement (hectares et %) : (c) dont superficie affectée au pâturage avec moins de 2 UGB/ha (ou une variante régionale spécifiée)
Indicateur V.4.A-1.2.	
4	Proportion de la SAU affectée aux cultures arables où la quantité d'azote épandue (fumier de ferme + synthétique) est inférieure à 170 kg/ha par an (hectares et %)
Indicateur V.4.A-1.3.	
5	Proportion de la SAU affectée aux cultures arables où la quantité de pesticides épandue est inférieure à un seuil spécifié (hectares et %)
Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols	
Indicateur VI.1.A-1.1.	
6	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (a) dont accords de réduction de l'érosion provenant (notamment) respectivement de l'eau/du vent/du travail du sol (%)
7	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (i) utilisation des terres (pâturages, autres cultures permanentes...) (%)
8	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (ii) barrières ou diversions (terrasses, éléments linéaires) (%)
9	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre, ha) : (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (iii) pratiques agricoles (diminution du travail du sol, types d'irrigation spécifiques, culture suivant les courbes de niveau, couverture du sol ...) (%)
10	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (iv) densité de cheptel des animaux pâturant (%)
11	Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (c) dont l'objet des mesures soutenues vise principalement/exclusivement la lutte contre l'érosion (%)

Agroenvironnement / Prévention ou réduction de la contamination chimique des sols	
Indicateur VI.1.A-2.1.	
12	Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) : (a) dont accords de réduction de l'utilisation de substances phytosanitaires (%)
13	Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) : (b) dont accords de réduction de l'utilisation de nutriments végétaux/fumier (%)
14	Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) : (c) dont l'objet des mesures soutenues vise explicitement la contamination des sols (%)
Agroenvironnement / Retombées positives de la protection des sols au niveau de l'exploitation ou de la société	
Indicateur VI.1.A-3.1.	
15	Impacts indirects sur et/ou en dehors de l'exploitation résultant des accords couvrant les terres agricoles (description)
Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau	
Indicateur VI.1.B-1.1.	
16	Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (a) dont mesures de réduction de l'épandage d'engrais chimiques par hectare (%)
17	Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (b) dont mesures de réduction de l'épandage de fumier par hectare ou de la densité de cheptel (%)
18	Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (c) dont mesures associant des cultures et/ou des rotations à de faibles intrants ou à de faibles excès d'azote (dans le cas des engrais) (%)
19	Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (d) dont mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (%)
Indicateur VI.1.B-1.2.	
20	Réduction des intrants agricoles par hectare grâce à la souscription d'accords (%)
Indicateur VI.1.B-1.3.	
21	Balance de l'azote (kg/ha/an)

Agroenvironnement / Obstruction des mécanismes de transport (de la surface des cultures ou de la zone racinaire aux réservoirs aquifères) des substances chimiques (lessivage, ruissellement, érosion)	
Indicateur VI.1.B-2.1.	
22	Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (hectares) : (a) dont réduction par une couverture/culture spécifique (%)
23	Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (ha) : (b) dont réduction par des barrages non cultivés à l'écoulement (bordures de champs, haies, culture suivant les courbes de niveau, dimension du champs) (%)
Agroenvironnement / Amélioration de la qualité des eaux de surface et/ou souterraines	
Indicateur VI.1.B-3.1.	
24	Concentration du polluant (concerné) dans l'eau s'écoulant des zones couvertes par l'accord = proportion d'eaux de surface/souterraines dépassant le seuil de concentration de la substance visée (mg, µg, etc. par litre)
Agroenvironnement / Retombées positives de la protection des eaux au niveau de l'exploitation ou de la société	
Indicateur VI.1.B-4.1.	
25	Impacts indirects sur et/ou en dehors de l'exploitation résultant des accords couvrant les terres agricoles (description)
Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation	
Indicateur VI.1.C-1.1.	
26	Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (a) dont accords visant une limitation directe de la zone irriguée (%)
27	Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (b) dont accords visant une modification du modèle cultural/de la végétation ou des pratiques agricoles (%)
Indicateur VI.1.C-1.2.	
28	Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (a) dont accords visant une limitation directe du niveau d'irrigation (%)
29	Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (b) dont accords visant une modification du modèle cultural/de la végétation ou des pratiques agricoles (autres que l'irrigation) (%)
30	Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (c) dont accords visant à améliorer les méthodes d'irrigation (%)

Indicateur VI.1.C-1.3.	
31	Réduction de la quantité d'eau utilisée à des fins d'irrigation grâce à la souscription d'un accord (m3, hectares concernés)
Indicateur VI.1.C-1.4.	
32	Efficienc e de l'irrigation pour les cultures principales soumises à l'influence des accords, c'est-à-dire la quantité de culture produite par unité d'eau (tonne/m3)
Agroenvironnement / Protection des ressources hydriques en termes de quantité	
Indicateur VI.1.C-2.1.	
33	Évolution tendancielle du niveau des eaux de surface et souterraines (description et/ou indicateurs à définir au niveau du programme)
Agroenvironnement / Retombées positives de la protection des ressources hydriques (au niveau de l'exploitation ou au niveau rural, de l'environnement et d'autres secteurs économiques	
Indicateur VI.1.C-3.1	
34	Impacts globaux résultant de la protection du niveau des eaux de surface et souterraines (description)
Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles (ou augmentation évitée) au profit de la faune et de la flore	
Indicateur VI.2.A-1.1	
35	Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) : (a) dont mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (%)
36	Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) : (b) dont mesures de réduction de l'épandage d'engrais par hectare (%)
37	Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) : (c) dont mesures propres à éviter l'apport d'intrants spécifiques à certaines périodes critiques de l'année (%)
Indicateur VI.2.A-1.2.	
38	Réduction des intrants agricoles par hectare grâce à la souscription d'un accord (%)
Indicateur VI.2.A-1.3.	
39	Mise en évidence d'un lien positif entre les mesures de soutien à la réduction des intrants sur les terres visées et la biodiversité (description, et le cas échéant, estimations de l'abondance des espèces)
Agroenvironnement / Maintien ou réintroduction de modèles culturaux [types de cultures (y compris le cheptel associé), rotation des cultures, couverture durant les périodes critiques, étendue des champs] favorables à la faune et à la flore	
Indicateur VI.2.A-2.1.	
40	Zone jouissant d'un agencement cultural favorable [types de culture (y compris le cheptel associé), combinaisons de cultures et dimension des champs uniformes] préservé/réintroduit grâce à des mesures de soutien (hectares)
Indicateur VI.2.A-2.2.	
41	Zone bénéficiant d'une végétation/de résidus de récoltes favorables à certaines périodes critiques grâce à des mesures de soutien (hectares)

Indicateur VI.2.A-2.3.	
42	Mise en évidence (par type principal de terres agricoles) d'un lien positif entre l'agencement des cultures ou la couverture des terres agricoles couvertes par l'accord et l'impact sur la biodiversité (description, et, le cas échéant, estimations du nombre de nids (d'oiseaux, de mammifères, etc.) ou de l'abondance des espèces (ou fréquence d'observation)
Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées	
Indicateur VI.2.A-3.1.	
43	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (a) dont espèces répandues (%)
44	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (b) dont espèces spéciales (%)
45	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (c) dont espèces en déclin (%)
46	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (d) dont espèces stables ou en progression (%)
47	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (e) dont organismes du sol (%)
48	Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) : (f) dont espèces figurant sur les listes internationales des espèces menacées (%)
Indicateur VI.2.A-3.2.	
49	Évolution tendancielle des populations d'espèces visées sur les terres agricoles spécifiquement ciblées (cf. indicateur VI.2.A-3.1.) (le cas échéant, estimations de la taille des populations)
50	Autres preuves d'un lien positif entre les mesures de soutien et l'abondance des espèces visées (description) <i>((Indicateur VI.2.A-3.2. alternatif))</i>

Agroenvironnement / Conservation des “habitats à haute valeur naturelle” sur les terres agricoles	
Indicateur VI.2.B-1.1.	
51	Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (a) dont habitats résultant d'utilisations spécifiques des terres ou de modes d'agriculture traditionnels (%)
52	Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (b) dont habitats résultant de la prévention de l'envahissement, (colonisation par les broussailles, etc.) ou de l'abandon (%)
53	Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (c) dont habitats situés dans les zones Natura 2000 (%)
54	Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (d) dont habitats particulièrement favorables à des espèces ou à des groupes d'espèces spécifiques (%)
55	Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (e) dont habitats considérés comme rares au niveau géographique pertinent (%)
Agroenvironnement / Protection ou amélioration des infrastructures écologiques, y compris les bordures de champs (haies...) ou les parcelles de terres agricoles non cultivées faisant fonction d'habitat	
Indicateur VI.2.B-2.1.	
56	Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) : (a) dont éléments linéaires (haies, murs, etc.) (% , kilomètres)
57	Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) : (b) dont parcelles ou superficies de terres non cultivées (gel écologique, autres superficies non cultivées, etc.) ou partiellement non cultivées (bordures de champs non désherbées et/ou non fertilisées) (%)
58	Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) : (c) dont éléments isolés (bosquets, etc.) (nombre)
59	Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) : (d) dont infrastructures améliorant les habitats à haute valeur naturelle existants en atténuant leur fragmentation (%)

Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes

Indicateur VI.2.B-3.1.	
60	Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) : (a) dont techniques de réduction des intrants (%)
61	Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) : (b) dont prévention du ruissellement et/ou de l'érosion (%)
62	Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) : (c) dont réduction du lessivage (%)
Indicateur VI.2.B-3.2.	
63	Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) : (a) dont habitats protégés contre l'eutrophisation et/ou la sédimentation (%)
64	Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) : (b) dont habitats protégés contre les substances toxiques (%)
65	Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) : (c) dont habitats relevant des zones du réseau Natura 2000
66	Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) : (d) dont habitats particulièrement favorables à des espèces ou groupes d'espèces spécifiques (%)
67	Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) : (e) dont habitats considérés comme rares au niveau géographique pertinent (%)
Agroenvironnement / Conservation de races/variétés menacées	
(Indicateur VI.2.C-1.1.	
68	Animaux/plantes élevés/cultivées dans le cadre d'un accord (nombre d'individus ou d'hectares ventilé par race/variété) : (a) dont animaux/ plantes figurant sur des listes communautaires ou internationales : liste de veille mondiale de la FAO ; engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en cours)
69	Animaux/plantes élevés/cultivées dans le cadre d'un accord (nombre d'individus ou d'hectares ventilé par race/variété) : (b) dont animaux/plantes conservés dans l'enceinte du système agricole dont ils relèvent traditionnellement (%)

Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la cohérence perceptive/cognitive (visuelle, etc.) entre les terres agricoles et les caractéristiques naturelles/biophysiques de la zone

Indicateur VI.3-1.1.	
70	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) : (a) grâce aux schémas d'utilisation des terres sous l'influence des mesures de soutien (le cas échéant, spécification par type, tel que herbages, etc.) (%)
71	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) : (b) grâce aux éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement/indirectement des mesures de soutien (%)
72	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) : (c) grâce à la préservation des reliefs et des contours des terres (%)
73	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) : (d) grâce à la préservation, via les mesures de soutien, des niveaux d'eau et des contours des objets aquatiques (endiguement, restriction de l'irrigation, etc.) (%)

Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive (visuelle, etc.) des terres agricoles

Indicateur VI.3-2.1.	
74	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) : (a) en raison de la complexité visuelle résultant des modes d'utilisation des terres/modèles cultureux, sous l'influence des mesures de soutien (étendue, aménagement spatial, y compris la hauteur, les couleurs) (%)
75	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) : (b) en raison des éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement/indirectement des mesures de soutien (%)
76	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) : (c) en raison des objets artificiels (haies, fossés, sentiers) introduits/préserverés par les mesures de soutien ou de la possibilité, grâce au soutien en faveur de la gestion de la végétation, de visualiser la différenciation du paysage (homogénéité/diversité) (%)

Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de l'identité culturelle des terres agricoles	
Indicateur VI.3-3.1.	
77	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation/amélioration des caractéristiques culturelles/historiques de la zone (nombre de sites/objets et hectares/ kilomètres) : (a) en raison de la présence de cultures ou d'animaux domestiques traditionnels, sous l'influence des mesures de soutien (%)
78	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation/amélioration des caractéristiques culturelles/historiques de la zone (nombre de sites/objets et hectares/ kilomètres) : (b) en raison d'objets linéaires artificiels (haies, fossés, sentiers) réintroduits/préservés par les mesures de soutien (%)
79	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation/amélioration des caractéristiques culturelles/historiques de la zone (nombre de sites/objets et hectares/ kilomètres) : (c) en raison d'éléments punctiformes/singuliers artificiels réintroduits/préservés par les mesures de soutien (ex. présence de bosquets ou possibilité de visualiser le patrimoine grâce à la gestion de la végétation, etc.) (%)
80	Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation/amélioration des caractéristiques culturelles/historiques de la zone (nombre de sites/objets et hectares/ kilomètres) : (d) grâce aux possibilités de pratiquer des activités agricoles traditionnelles (pastoralisme, transhumance, fenaison, etc.) réintroduites/préservées par les mesures de soutien (%)
Agroenvironnement / Retombées positives de la protection/amélioration des structures et des fonctions du paysage liées aux terres agricoles au niveau sociétal (création de valeurs d'agrément)	
Indicateur VI.3-4.1.	
81	Mise en évidence des avantages/valeurs résultant de la protection/amélioration des structures et des fonctions du paysage au niveau sociétal (description)

Annexe 2. Fiche détaillée des indicateurs expertisés

Intitulé de l'indicateur : Agriculture biologique
Référence du cadre commun : V.4.A-1.1. Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales /
Maintien/encouragement d'un mode d'exploitation agricole durable

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelle spatiale :

Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
X	X		

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	AD2(3)
Pratiques	P1(3), P2(3), P3(1), P4(2), P5(2), P6(1), P7(2), P8(1), P9(1), P10(2), P11(3), P12(2), P13(3), P18(2), P19(3), P20(3), P21(3), P22(3), P23(2), P24(3), P25(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données disponibles		Sources de données *					
Variables pour l'indicateur 01a	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Surface en agriculture biologique (V1)	ha	1	1	4	1	1	1
SAU (V2)	ha	1	4	4	1	4	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode de calcul : V1/V2

Données disponibles		Sources de données *					
Variables pour l'indicateur 01b	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Cahier des charges agriculture biologique	oui=1, non=0, conversion=2	1	4	1	1	4	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode de calcul : -

COMMENTAIRES

Nous proposons de retenir cet indicateur comme pertinent pour les dispositifs CTE/CAD et Agriculture Durable. L'agriculture durable n'est pas aujourd'hui précisément définie dans un cahier des charges, nous considérons donc que l'agriculture biologique est le dispositif qui s'en rapproche le plus.

S'il apparaît que l'indicateur 01a prend le plus souvent les valeurs 1 ou 0, il convient de le convertir en un indicateur binaire prenant la valeur 1 si l'exploitation est en agriculture biologique et zéro sinon.

Pour obtenir l'indicateur agrégé, il est nécessaire de connaître le poids des unités statistiques de l'échantillon. Pour les indicateurs issus de l'enquête PK par exemple, le poids des unités statistiques est calculé comme la surface des cultures dans l'enquête rapportée au nombre de points sondés.

Intitulé de l'indicateur : Proportion de la SAU soumise à des systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement (hectares et %) : (c) dont superficie affectée au pâturage avec moins de 2 UGB/ha (ou une variante régionale spécifiée)

Code indicateur : V.4.A-1.1. Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales / Maintien/encouragement d'un mode d'exploitation agricole durable

Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	AD1(3)
Pratiques	P5(2), P6(2), P9(2), P18(2), P19(2), P20(2), P21(2), P22(2), P25(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
SAU soumise à des systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement (V1)	ha, %	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	2	2	1	2	1	
Superficie avec pâturage < 2 UGB/ha (ou variante régionale spécifiée) (V2)	ha, %		1	1	4	1	4	1	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t-il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par l'usage, pour des bilans liant la pression de chargement avec l'impact.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1, qui n'est pas calculable.

On peut par contre utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

ICHN : indicateur adapté à l'évaluation du dispositif de par sa construction réglementaire.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98

Intitulé de l'indicateur : Proportion de la SAU affectée aux cultures arables où la quantité d'azote épanchée (fumier de ferme + synthétique/minérale) est inférieure à 170 kg/ha par an (hectares et %)

Code indicateur V.4.A-1.2. Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales / Maintien/encouragement d'un mode d'exploitation agricole durable

Date de création : 2000

Auteur(s) :

Organisme(s) : Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	AD1(3)
Pratiques	P1(3), P6(2), P10(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
SAU (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	4	1	4	1	4		
SAU en cultures arables avec quantité d'azote épanchée (organique + minérale) < 170 kg/ha/an (V2)	ha		1	3	1	1	1	4	cartographie des zones vulnérables nitrates et des ZES

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par la réglementation.

Méthode(s) de calcul : ratio V2/V1,

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD : indicateur pertinent.

ICHN : il ne nous paraît pas pertinent de retenir l'indicateur car il n'a pas de lien avec le cahier des charges de l'ICHN.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) :
 (a) dont accords de réduction de l'érosion provenant (notamment) respectivement de l'eau/du vent/du travail du sol (%)
Code Indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P12(1), P13(1), P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (V1)	nombre, ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec accords de réduction de l'érosion provenant (notamment) respectivement de l'eau/du vent/du travail du sol (V2)	nombre, ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :

	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?			X		
« Reproductibilité » * ?			X		
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Il est nécessaire de lire également cet indicateur avec la valeur chiffrée (en valeur absolue) de la variable V2.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture'; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur :
 Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) :
 (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants :
 (i) utilisation des terres (pâturages, autres cultures permanentes...) (%)
Code Indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P18(3), P22(3), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (V1)	nombre, ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec accords de réduction de l'érosion par utilisation des terres (pâturages, autres cultures permanentes...) (V2)	nombre, ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?			X		
« Reproductibilité » * ?			X		
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
 Il est nécessaire de lire également cet indicateur avec la valeur chiffrée (en valeur absolue) de la variable V2.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture"; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) : (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (ii) barrières ou diversions (terrasses, éléments linéaires) (%)
Code indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
- Simple Agrégé
- Méthode agrégation décrite ? oui non
- Etat Suivi Suivi territorialisé
- Impact Pression
- Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :**
- CTE/CAD PHAE ICHN
- MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P4(3), P7(3), P18(3), P24(3), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICa	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention / réduction de l'érosion des sols (V1)	ha, nombre	Suivi, observation s, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec accords de réduction de l'érosion par des barrières ou diversions (terrasses, éléments linéaires) (V2)	ha, nombre		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Il est nécessaire de lire également cet indicateur avec la valeur chiffrée (en valeur absolue) de la variable V2.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture"; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) :
 (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants : (iii) pratiques agricoles (diminution du travail du sol, types d'irrigation spécifiques, culture suivant les courbes de niveau, couverture du sol ...) (%)
Code indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P17(2), P18(3), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention / réduction de l'érosion des sols (V1)	ha, nombre	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec accords de réduction de l'érosion par des pratiques agricoles (diminution du travail du sol, types d'irrigation spécifiques, culture suivant les courbes de niveau, couverture du sol ...) (V2)	ha, nombre		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture'; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) :
 (b) dont accords de réduction de l'érosion par les moyens suivants :
 (iv) densité de cheptel des animaux pâturant (%)
Code indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P18(3), P19(1)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICa	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention / réduction de l'érosion des sols (V1)	ha, nombre	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec accords de réduction de l'érosion par la densité de cheptel des animaux pâturant (V2)	ha, nombre		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :

	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
 Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture"; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

CemOA : archive ouverte d'Irstea / Cemagref

Intitulé de l'indicateur :
 Terres agricoles couvertes par des accords de prévention/réduction de l'érosion des sols (nombre et hectares) :
 (c) dont l'objet des mesures soutenues vise principalement/exclusivement la lutte contre l'érosion (%)
Code indicateur : VI.1.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction de l'érosion des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de prévention / réduction de l'érosion des sols (V1)	ha, nombre	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres avec mesures visant principalement / exclusivement la lutte contre l'érosion (V2)	ha, nombre		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :

	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture"; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) : (a) dont accords de réduction de l'utilisation de substances phytosanitaires (%)
Code Indicateur : VI.1.A-2.1. Agroenvironnement / Prévention ou réduction de la contamination chimique des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL2(3)
Pratiques	P1(1), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (V1)	Nombre de contrats, ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de l'utilisation de substances phytosanitaires (V2)	Nombre de contrats, ha		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t-il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : validé sauf pour l'agriculture biologique.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Retenir les dispositifs CTE/CAD qui sont les seuls à proposer un cahier des charges de réduction des produits phytosanitaires

La comptabilisation des surfaces soumises à des accords de réduction de la contamination des sols peut prêter à ambiguïté en fonction des types de MAE retenus pour cet objectif. A notre connaissance, il n'y en a pas dans l'annexe B du PDRN.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs n°20 et 38**

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture'; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur :
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) :
(b) dont accords de réduction de l'utilisation de nutriments végétaux / fumier (%)
Code indicateur : VI.1.A-2.1. Agroenvironnement / Prévention ou réduction de la contamination chimique des sols
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES Unidimensionnel Multidimensionnel Simple AgrégéMéthode agrégation décrite ? oui non Etat Suivi Suivi territorialisé Impact Pression**Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :** CTE/CAD PHAE ICHN MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL2(3)
Pratiques	P1(1), P10(1), P19(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (V1)	nombre, ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de l'utilisation de nutriments végétaux / fumier (V2)	nombre, ha		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non**L'indicateur a-t'il été validé ?** oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.**Méthode(s) de calcul :** Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

La comptabilisation des surfaces soumises à des accords de réduction de la contamination des sols peut prêter à ambiguïté en fonction des types de MAE retenus pour cet objectif. A notre connaissance, il n'y en a pas dans l'annexe B du PDRN.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs n°20 et 38****Note :** Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture'; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur :

Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (nombre et hectares) :
(c) dont l'objet des mesures soutenues vise explicitement la contamination des sols (%)

Code indicateur : VI.1.A-2.1. Agroenvironnement / Prévention ou réduction de la contamination chimique des sols

Date de création : 2000

Auteur(s) :

Organisme(s) : Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL2(3)
Pratiques	P20(2), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par des accords de réduction de la contamination des sols (V1)	nombre, ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Terres agricoles couvertes par des mesures visant explicitement la contamination des sols (V2)	nombre, ha		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

La comptabilisation des surfaces soumises à des accords de réduction de la contamination des sols peut prêter à ambiguïté en fonction des types de MAE retenus pour cet objectif. A notre connaissance, il n'y en a pas dans l'annexe B du PDRN.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT 'Les indices de ruralité et de développement rural', rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98, Office des publications officielles des Communautés européennes (1999): 'Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres – Les défis de l'agriculture'; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité des sols [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)129/REV1]; OCDE: Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Conservation des terres [COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)128/REV1].

Intitulé de l'indicateur : Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (a) dont mesures de réduction de l'épandage d'engrais chimiques par hectare (%)
Code indicateur : VI.1.B-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn1(3)
Pratiques	P1(2), P5(1), P6(1), P10(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zone soumise à des mesures de réduction de l'épandage d'engrais chimiques par hectare (V2)	ha		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : cela dépend du cahier des charges de la mesure

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Indicateur pertinent pour CTE/CAD et PHAE.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs n°20 et 38**

Remarque : on doit se poser la question pour le calcul de la surface pour la variable V1 de la prise en compte éventuelle des surfaces qui sont sous mesures obligatoires types ZES et non sous contrat volontaire.

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur :
 Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) :
 (b) dont mesures de réduction de l'épandage de fumier par hectare ou de la densité de cheptel (%)
Code indicateur : VI.1.B-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn1(3)
Pratiques	P1(2), P5(1), P6(2), P10(3), P21(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zone soumise à des mesures de réduction de l'épandage de fumier par hectare (V2)	ha, %		1	2	1	1	3	4	
Zone soumise à des mesures de réduction de densité de cheptel (V3)	ha, %		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : réglementairement.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1, ou ratio V3/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 et V3 en valeur absolue, ou V2 et V3 rapportés à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Nous proposons de retenir cet indicateur pour les dispositifs CTE/CAD et PHAE, les autres dispositifs n'étant pas concernés par ces mesures (ICHN et BPAH à expertiser éventuellement).

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs n°20 et 38**

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) : (c) dont mesures associant des cultures et/ou des rotations à de faibles intrants ou à de faibles excès d'azote (dans le cas des engrais) (%)
Code indicateur : VI.1.B-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	SOL1(3)
Pratiques	P18(3), P19(1)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	1	4	
Zone avec mesures associant des cultures et/ou rotations à de faibles intrants ou faibles excès d'azote (dans le cas des engrais) (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur :
 Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (hectares) :
 (d) dont mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (%)
Code indicateur : VI.1.B-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUp1(3)
Pratiques	P1(2), P5(1), P6(1), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures de réduction des intrants grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zone soumise à des mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (v2)	ha, %		1	2	1	1	3	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : **partiellement par des études sur BV.**

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
 Pertinent pour CTE/CAD, et PHAE (désherbage chimique interdit).
 Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs n°20 et 38**

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Quantité d'intrants utilisées (par an ou par campagne)
Référence du cadre commun : VI.1.B-1.2. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat

Suivi

Impact

Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelle spatiale :

Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
X	X		

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAU1(3), EAU1(3)
Pratiques	P1(2), P5(1), P6(1), P10(3), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données disponibles		Sources de données *					
Indicateurs 20a1 et 20a2	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité de produits phytosanitaires	Doses/ha	1	4	1	1	1	1
Dépenses en produits phytosanitaires	Euros	1	1	1	4	1	1
Indicateurs 20b1 à 20b4	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité N minéral	Kg/ha	1	4	1	1	1	1
Quantité P minéral	Kg/ha	1	4	1	1	1	1
Quantité K minéral	Kg/ha	1	4	1	1	1	1
Dépenses en engrais minéral	Euros	1	1	1	4	1	1
Indicateur 20c	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité d'engrais organique épandu	Kg/ha	1	4	1	1	4	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode(s) de calcul : -

COMMENTAIRES

- Les données relatives à l'épandage de produits phytosanitaires exprimé en kg par hectare ne renseignent pas sur la toxicité des produits. Celle-ci doit idéalement être prise en compte dans la construction de l'indicateur (via une moyenne pondérée des produits par exemple). En outre, il peut s'avérer pertinent de raisonner en « doses homologuées » de manière à pouvoir additionner plus facilement les différents produits (cf. l'index phytosanitaire).
- Les indicateurs basés sur les dépenses sont moins pertinents que ceux basés sur les quantités puisqu'une variation de la dépense peut ne refléter qu'une variation des prix (et non des quantités). En outre, l'indicateur de dépenses totales en engrais minéral ne tient pas compte de la diversité des produits qu'il inclut.
- Pour obtenir l'indicateur agrégé, il est nécessaire de connaître le poids des unités statistiques de l'échantillon. Pour les indicateurs issus de l'enquête PK par exemple, le poids des unités statistiques est calculé comme la surface des cultures dans l'enquête rapportée au nombre de points sondés.
- **Lié aux indicateurs du cadre commun n°12, 13, 16, 17, 19, 35, 36, 37 et 60**

Intitulé de l'indicateur : Balance de l'azote (kg/ha/an)
Code indicateur : VI.1.B-1.3. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles potentiellement responsables d'une contamination de l'eau
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES Unidimensionnel Multidimensionnel Simple AgrégéMéthode agrégation décrite ? oui non Etat Suivi Suivi territorialisé Impact Pression**Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :** CTE/CAD PHAE ICHN MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul	X	X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn2 (3)
Pratiques	P1(1), P5(1), P6(1), P10(3), P12 (3), P19(2), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variabes	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Balance de l'azote	kg/ha/an	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	2	1	1	2	1	Dépend de la formule de calcul de la balance

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui nonL'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par des études confrontant la valeur du bilan à des sorties de modèle ou des mesures de nitrate à l'exutoire ou cases lysimétriques.

Méthode(s) de calcul : voir CORPEN ou Bilan apparent.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?		X			
« Reproductibilité » * ?			X		
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour les dispositifs CTE / CAD et PHAE.

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (hectares) : (a) dont réduction par une couverture/culture spécifique (%)
Code indicateur : VI.1.B-2.1. Agroenvironnement / Obstruction des mécanismes de transport (de la surface des cultures ou de la zone radicaire aux réservoirs aquifères) des substances chimiques (lessivage, ruissellement, érosion)
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn2(3), EAUp2(3)
Pratiques	P12(3), P13(3), P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des mesures de réduction du transport de polluants vers les réservoirs aquifères par couverture / culture spécifique (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : **partiellement en fonction des types de couvertures de sol et du type de polluants.**

Méthode(s) de calcul : **Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.**

On peut également utiliser comme indicateur : **V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.**

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleurs et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Indicateur pertinent pour CTE / CAD, PHAE et ICHN.

La question se pose des surfaces prises en compte : s'agit-il uniquement des surfaces sous contrats MAE ou des surfaces aidées par d'autres types de contrats (région, ...) ?

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (hectares) : (b) dont réduction par des barrages non cultivés à l'écoulement (bordures de champs, haies, culture suivant les courbes de niveau, dimension du champs) (%)
Code indicateur : VI.1.B-2.1. Agroenvironnement / Obstruction des mécanismes de transport (de la surface des cultures ou de la zone radriculaire aux réservoirs aquifères) des substances chimiques (lessivage, ruissellement, érosion)
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn2(3), EAUp2(3)
Pratiques	P12(3), P13(3), P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à des mesures d'aide visant à réduire le transport de polluants vers les réservoirs aquifères (par ruissellement, lessivage ou érosion) (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des mesures de réduction du transport de polluants vers les réservoirs aquifères par des barrages non cultivés à l'écoulement (bordures de champs, haies, culture suivant les courbes de niveau, dimension du champs) (V2)	ha, %		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : de nombreuses études mettent en évidence l'effet favorable des dispositifs agro-écologiques sur la diminution des transferts.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1. On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu. Remarque : l'unité des variables peut également être le mètre linéaire.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD ; et pour PHAE pour les mesures qui concernent le maintien des dispositifs favorables à la biodiversité (haies, ...). Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Concentration du polluant (concerné) dans l'eau s'écoulant des zones couvertes par l'accord = proportion d'eaux de surface/souterraines dépassant le seuil de concentration de la substance visée (mg, µg, etc. par litre)
 ((Indicateur VI.1.B-3.1.) Agroenvironnement / Amélioration de la qualité des eaux de surface et/ou souterraines)
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUn2(3), EAUp2(3)
Pratiques	P12(3), P13(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Mesure des concentrations pour la substance visée	mg, µg, ... par litre	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	5	Données à récupérer auprès de l'IFEN ou du RNDE

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable ; 5 : calculable si information disponible dans l'ODR.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : **par la réglementation**

Méthode(s) de calcul :

La concentration ne doit pas dépasser le seuil autorisé par les directives européennes sur les nitrates et sur les eaux destinées à la consommation humaine (91/676/CEE et 80/778/CEE) ou par les normes complémentaires nationales/régionales [teneur maximale en nitrates (NO3) = 50 mg/l - teneur maximale de pesticides pour chaque substance = 0,1µg/l (microgramme par litre) et concentration de tous les pesticides = 0,5 µg/l]

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Note : Suivi, observations sur place et en dehors de l'exploitation (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Utilisation des éléments fertilisants" (COM/CA/ENV/EPOC(99)125/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats – rapport de synthèse: Qualité de l'eau" (COM/CA/ENV/EPOC(99)130/REV1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural, rapport final 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA: Réseau d'information comptable agricole.

Intitulé de l'indicateur : Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (hectare) :
(a) dont accords visant une limitation directe de la zone irriguée (%)
Code indicateur : VI.1.C-1.1. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
- Simple Agrégé
- Méthode agrégation décrite ? oui non
- Etat Suivi Suivi territorialisé
- Impact Pression
- Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :**
- CTE/CAD PHAE ICHN
- MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq1(3)
Pratiques	P15(3), P17(1)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des accords visant une limitation directe de la zone irriguée (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Pertinent pour CTE / CAD.
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs de pression n°31 et 32.**

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur : Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (hectare) :
(b) dont accords visant une modification du modèle cultural/de la végétation ou des pratiques agricoles (%)
Code indicateur : VI.1.C-1.1. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq1(3)
Pratiques	P17(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Informations supplémentaires
Zone non irriguée grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des accords visant une modification du modèle cultural/de la végétation ou des pratiques agricoles (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?			X		
« Reproductibilité » * ?			X		
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Pertinent pour CTE / CAD.
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs de pression n°31 et 32.**

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur :
 Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) :
 (a) dont accords visant une limitation directe du niveau d'irrigation (%)
Code indicateur : VI.1.C-1.2. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq1(3)
Pratiques	P14(3), P17(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation / hectare) grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des accords visant une limitation directe du niveau d'irrigation (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non
L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.
Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.
 On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE / CAD : la pertinence est jugée relativement faible car cette mesure mérite d'être confirmée dans son niveau de réduction et dans ses modalités de contrôle de la réduction.
 Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs de pression n°31 et 32.**

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur :
Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) : (b) dont accords visant une modification du modèle cultural / de la végétation ou des pratiques agricoles (autres que l'irrigation) (%)
Code indicateur : VI.1.C-1.2. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq2(3)
Pratiques	P14(3), P17(3), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation / hectare) grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à des accords visant une modification du modèle cultural / de la végétation ou des pratiques agricoles (autres que l'irrigation) (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Lié aux indicateurs de pression n°31 et 32.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur : Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation/hectare) grâce à la souscription d'un accord (hectare) :
(c) dont accords visant à améliorer les méthodes d'irrigation (%)
Code indicateur : VI.1.C-1.2. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq2(3)
Pratiques	P14(3), P17(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone soumise à un niveau d'irrigation réduit (consommation / hectare) grâce à la souscription d'un accord (V1)	ha	Suivi, observations, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone soumise à un accord visant à améliorer les méthodes d'irrigation (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?				X	
« Reproductibilité »* ?				X	
« Pertinence »* ?		X			

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. **Lié aux indicateurs de pression n°31 et 32.**

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROWFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur : Quantité d'eau utilisée à des fins d'irrigation
Référence du cadre commun : VI.1.C-1.3. Agroenvironnement / Réduction ou stabilisation du niveau d'utilisation (prélèvement) d'eau à des fins d'irrigation

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelle spatiale :

Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
X	X		

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq1(3), EAUq2(3)
Pratiques	P14(3), P15(3), P17(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données disponibles		Sources de données *					
Variables pour l'indicateur 31a	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Apport total d'eau	mm	1	4	1	1	1	1
Variables pour l'indicateur 31b	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Superficie irriguée au moins une fois dans l'année	ha	1	1	4	1	4	1
SAU	ha	1	1	4	1	4	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode(s) de calcul : pour l'indicateur 31b, rapporter la superficie irriguée à la SAU.

COMMENTAIRES

- Ces données sont susceptibles d'être complétées par les données de l'Agence de l'Eau (redevance irrigation).
- Il est possible de convertir l'indicateur 31a en m³ par ha : X mm = X * 10 m³ par ha
- Pour obtenir l'indicateur agrégé, il est nécessaire de connaître le poids des unités statistiques de l'échantillon. Pour les indicateurs issus de l'enquête PK par exemple, le poids des unités statistiques est calculé comme la surface des cultures dans l'enquête rapportée au nombre de points sondés.

Lié aux indicateurs n°26 à 30

Intitulé de l'indicateur : Quantité de culture produite par unité d'eau (rendement / m³)

Référence du cadre commun : VI.1.C-1.4. Agroenvironnement / Efficience de l'irrigation pour les cultures principales

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelle spatiale :

Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
X	X		

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAUq1(3), EAUq2(3)
Pratiques	P14(3), P15(3), P17(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données disponibles		Sources de données *					
Variables pour l'indicateur 32	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Apport total d'eau (V2)	mm	1	4	1	1	1	1
Rendement des cultures sur la zone irriguée (V1)	qx/ha	1	4	1	1	1	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode(s) de calcul : 10*V1/V2 (qx par m3)

COMMENTAIRES

- Ces données sont susceptibles d'être complétées par les données de l'Agence de l'Eau (redevance irrigation).
- Pour obtenir l'indicateur agrégé, il est nécessaire de connaître le poids des unités statistiques de l'échantillon. Pour les indicateurs issus de l'enquête PK par exemple, le poids des unités statistiques est calculé comme la surface des cultures dans l'enquête rapportée au nombre de points sondés.

Lié aux indicateurs n°26 à 30

Intitulé de l'indicateur : Évolution tendancielle du niveau des eaux de surface et souterraines (description et/ou indicateurs à définir au niveau du programme)
 ((Indicateur VI.1.C-2.1.) Agroenvironnement / Protection des ressources hydriques en termes de quantité)
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	EAU(3)
Pratiques	P14(1), P17(1)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Débit moyen mensuel (V1)	%	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	5	Bulletin de situation hydrologique (MEDAD, BRGM, ...)
Fréquence de retour du débit d'étiage (v2)	Code		1	1	1	1	1	5	
Situation des nappes aquifère (v3)	Code		1	1	1	1	1	5	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable, 5 : calculable si information disponible dans l'ODR.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : cf. Direction de l'eau

Méthode(s) de calcul :

(v1) Indicateur d'hydraulicité (rapport du débit moyen observé pendant le mois écoulé, à sa valeur moyenne interannuelle)

(v2) débit quotidien le plus bas observé sur 3 jours consécutifs pendant le mois écoulé (banque HYDRO)

(v3) fréquence de retour du niveau mensuel moyen observé de la station (piézométrie)

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Utilisation des ressources en eau" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)127/REV1) et OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Gestion des exploitations agricoles" (COM/AGA/CA/ENV/EPOC(99)124/Rev1); EUROFARM: annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural", rapport final, 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; RICA (Réseau d'information comptable agricole).

Intitulé de l'indicateur : Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) :
(a) dont mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (%)
Indicateur VI.2.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles (ou augmentation évitée) au profit de la faune et de la flore
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zones soumises à des mesures de réduction de l'épandage de produits phytosanitaires par hectare (V2)	ha		1	2	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : certains travaux ont montré l'intérêt de la diminution des intrants sur la biodiversité commune.

Méthode(s) de calcul : ratio V2 / V1

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :

	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD.

Le niveau de pertinence dépend directement des exigences du cahier des charges.

Les zones à enjeu retenues pourraient être celles qualifiées en situation de risque de non atteinte du bon état.

Zones à enjeu phytosanitaires définies régionalement : zones des MAE phytosanitaires ou celles des Agences de l'Eau au titre de la Directive Cadre sur l'eau.

Lié aux indicateurs de pression n°20 et 38

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) : (b) dont mesures de réduction de l'épandage d'engrais par hectare (%)
Code indicateur : VI.2.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles (ou augmentation évitée) au profit de la faune et de la flore
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3), P10(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zones soumises à des mesures de réduction de l'épandage d'engrais par hectare (V2)	ha, %		1	2	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

- Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ?** oui non
L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.
Méthode(s) de calcul : ratio V2/ V1
On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Pertinent pour CTE / CAD.
Le niveau de pertinence dépend directement des exigences du cahier des charges.
Les zones à enjeu retenues pourraient être celles qualifiées en situation de risque de non atteinte du bon état en raison de pollution diffuse azotée ou celles retenues au titre des MAE territorialisées azote.
Lié aux indicateurs de pression n°20 et 38

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

CemOA : archive ouverte d'Irstea / Cemagref

Intitulé de l'indicateur : Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (hectares) : (c) dont mesures propres à éviter l'apport d'intrants spécifiques à certaines périodes critiques de l'année (%)
Code indicateur : VI.2.A-1.1. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles (ou augmentation évitée) au profit de la faune et de la flore
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P10(3), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone visée par des mesures de soutien à la réduction des intrants (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	2	1	1	3	4	
Zones soumises à des mesures propres à éviter l'apport d'intrants spécifiques à certaines périodes critiques de l'année (V2)	ha, %		1	2	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : ratio V2/ V1

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ? « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD.

Le niveau de pertinence dépend directement des exigences du cahier des charges.

Les zones à enjeu retenues pourraient être celles qualifiées en situation de risque de non atteinte du bon état (liée aux pressions d'intrants).

Lié aux indicateurs de pression n°20 et 38

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Quantité d'intrants utilisées (par an ou par campagne)
Référence du cadre commun : VI.2.A-1.2. Agroenvironnement / Réduction des intrants agricoles (ou augmentation évitée) au profit de la faune et de la flore

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat

Suivi

Impact

Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelle spatiale :

Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
X	X		

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3), BIOR1(3), BIOR2(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3), P10(3), P11(3), P21(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données disponibles		Sources de données *					
Indicateurs 20a1 et 20a2	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité de produits phytosanitaires	Doses/ha	1	4	1	4	1	1
Dépenses en produits phytosanitaires	Euros	1	1	1	4	1	1
Indicateurs 20b1 à 20b4	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité N minéral	Kg/ha	1	4	1	4	1	1
Quantité P minéral	Kg/ha	1	4	1	4	1	1
Quantité K minéral	Kg/ha	1	4	1	4	1	1
Dépenses en engrais minéral	Euros	1	1	1	4	1	1
Indicateur 20c	Unités	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR
Quantité d'engrais organique épandu	Kg/ha	1	4	1	1	4	1

* L'indicateur est 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Méthode(s) de calcul :

COMMENTAIRES

- Les données relatives à l'épandage de produits phytosanitaires exprimé en kg par hectare ne renseignent pas sur la toxicité des produits. Celle-ci doit idéalement être prise en compte dans la construction de l'indicateur (via une moyenne pondérée des produits par exemple). En outre, il peut s'avérer pertinent de raisonner en « doses homologuées » de manière à pouvoir additionner plus facilement les différents produits (cf. l'index phytosanitaire).
- Les indicateurs basés sur les dépenses sont moins pertinents que ceux basés sur les quantités puisqu'une variation de la dépense peut ne refléter qu'une variation des prix (et non des quantités). En outre, l'indicateur de dépenses totales en engrais minéral ne tient pas compte de la diversité des produits qu'il inclut.
- Pour obtenir l'indicateur agrégé, il est nécessaire de connaître le poids des unités statistiques de l'échantillon. Pour les indicateurs issus de l'enquête PK par exemple, le poids des unités statistiques est calculé comme la surface des cultures dans l'enquête rapportée au nombre de points sondés.

Lié aux indicateurs du cadre commun n°35, 36, 37 et 60

Intitulé de l'indicateur : Zone jouissant d'un agencement culturel favorable [types de culture (y compris le cheptel associé), combinaisons de cultures et dimension des champs uniformes] préservé/réintroduit grâce à des mesures de soutien (hectares)
Code indicateur : VI.2.A-2.1.. Agroenvironnement / Maintien ou réintroduction de modèles culturels [types de cultures (y compris le cheptel associé), rotation des cultures, couverture durant les périodes critiques, étendue des champs] favorables à la faune et à la flore
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P4(1), P22(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone jouissant d'un agencement culturel favorable (V1)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : V1

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?		X			

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD, MAE rotationnelle et tournesol.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en valeur relative par des comparaisons entre territoires (régions, zones d'étude, PRA, ...)

Intitulé de l'indicateur : Zone bénéficiant d'une végétation/de résidus de récoltes favorables à certaines périodes critiques grâce à des mesures de soutien (hectares)
Code indicateur Indicateur VI.2.A-2.2.. Agroenvironnement / Maintien ou réintroduction de modèles culturels [types de cultures (y compris le cheptel associé), rotation des cultures, couverture durant les périodes critiques, étendue des champs] favorables à la faune et à la flore
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P3(3), P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone bénéficiant d'une végétation /de résidus de récoltes favorables à certaines périodes critiques grâce à des mesures de soutien (V1)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : V1

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?		X			

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en valeur relative par des comparaisons entre territoires (régions, zones d'étude, PRA, ...)

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :
(a) dont espèces répandues (%)
Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces répandues (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces	(voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :
(b) dont espèces spéciales (%)
Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces spéciales (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :
(c) dont espèces en déclin (%)
Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces en déclin (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?				X	
« Reproductibilité »* ?				X	
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :

(d) dont espèces stables ou en progression (%)

Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées

Date de création : 2000

Auteur(s) :

Organisme(s) : Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variabes	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces stables ou en progression (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?				X	
« Reproductibilité »* ?				X	
« Pertinence »* ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :
(e) dont organismes du sol (%)
Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des organismes du sol (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : ratio V2/V1

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?	X				
« Reproductibilité »* ?	X				
« Pertinence »* ?		X			

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (hectares et spécification des espèces) :
(f) dont espèces figurant sur les listes internationales des espèces menacées (%)
Code indicateur : VI.2.A-3.1. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOr1(3), BIOr2(2)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces fauniques ou des groupes d'espèces particuliers (V1)	ha, espèces	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Superficie de terres agricoles couverte par des accords visant des espèces figurant sur les listes internationales des espèces menacées (espèces fauniques ou groupes d'espèces particuliers) (V2)	ha, espèces		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?				X	
« Reproductibilité »* ?				X	
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleurs et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Évolution tendancielle des populations d'espèces visées sur les terres agricoles spécifiquement ciblées (cf. indicateur VI.2.A-3.1.) (le cas échéant, estimations de la taille des populations)
Indicateur : VI.2.A-3.2. Agroenvironnement / Succès des mesures de soutien en faveur des espèces dignes d'être protégées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO1(3), BIO2(2), BIOc4(3)
Pratiques	P5(2), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Nombre d'individu dans les espèces ciblées (répandues, spéciales, en déclin ...)	Nombre d'individu par ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	5	Données du MNHN de la LPO ou d'associations régionales

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par la réglementation et/ou les observations

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de relever au moins X individus par hectare [RX, au moins X individus par hectare observables dans des conditions spécifiques], ou lien positif apparent

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Pertinent pour les CTE/CAD

Note : Suivi, enquête sur place, statistiques nationales/régionales, collecte non systématique d'informations sur l'abondance des espèces par des groupes locaux, EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) :
 (a) dont habitats résultant d'utilisations spécifiques des terres ou de modes d'agriculture traditionnels (%)
Code indicateur : VI.2.B-1.1. Agroenvironnement / Conservation des "habitats à haute valeur naturelle" sur les terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOR2(3), BIOR1(2), BIOc4(3)
Pratiques	P2(2), P5(3), P6(2), P22(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variabes	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (V1)	Nombre de sites, nombre d'accords, ha, dimension moyenne	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats résultant d'utilisations spécifiques des terres ou de modes d'agriculture traditionnels ayant été protégés par des mesures de soutien (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?		X			
« Reproductibilité »* ?		X			
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) :
(b) dont habitats résultant de la prévention de l'envahissement, (colonisation par les broussailles, etc.) ou de l'abandon (%)
Code indicateur : VI.2.B-1.1. Agroenvironnement / Conservation des "habitats à haute valeur naturelle" sur les terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOr2(3), BIOr1(2)
Pratiques	P5(3), P6(2), P22(2), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles, ayant été protégés par des mesures de soutien (V1)	Nombre de sites, nombre d'accords, ha, dimension moyenne	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats résultant de la prévention de l'envahissement, (colonisation par les broussailles, etc.) ou de l'abandon, ayant été protégés par des mesures de soutien (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?	X				
« Reproductibilité »* ?	X				
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) :
(c) dont habitats situés dans les zones Natura 2000 (%)
Code indicateur : VI.2.B-1.1. Agroenvironnement / Conservation des "habitats à haute valeur naturelle" sur les terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO2(3), BIO1(3)
Pratiques	P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles, ayant été protégés par des mesures de soutien (V1)	Nombre de sites, nombre d'accords, ha, dimension moyenne	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats situés dans les zones Natura 2000 (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) :
(d) dont habitats particulièrement favorables à des espèces ou à des groupes d'espèces spécifiques (%)
Code indicateur : VI.2.B-1.1. Agroenvironnement / Conservation des "habitats à haute valeur naturelle" sur les terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOr2(3), BIOr1(3)
Pratiques	P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles, ayant été protégés par des mesures de soutien (V1)	Nombre de sites, nombre d'accords, ha, dimension moyenne	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats particulièrement favorables à des espèces ou à des groupes d'espèces spécifiques, ayant été protégés par des mesures de soutien (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?		X			
« Reproductibilité »* ?		X			
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles ayant été protégés par des mesures de soutien (nombre de sites/accords ; total en hectares, dimension moyenne) : (e) dont habitats considérés comme rares au niveau géographique pertinent (%)
Code indicateur : VI.2.B-1.1. Agroenvironnement / Conservation des "habitats à haute valeur naturelle" sur les terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO2(3), BIO1(2)
Pratiques	P5(3), P6(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats à haute valeur naturelle situés sur des terres agricoles, ayant été protégés par des mesures de soutien (V1)	Nombre de sites, nombre d'accords, ha, dimension moyenne	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats considérés comme rares au niveau géographique pertinent, ayant été protégés par des mesures de soutien (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?		X			
« Reproductibilité »* ?		X			
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) :
(a) dont éléments linéaires (haies, murs, etc.) (% , kilomètres)
Code indicateur : VI.2.B-2.1. Agroenvironnement / Protection ou amélioration des infrastructures écologiques, y compris les bordures de champs (haies...) ou les parcelles de terres agricoles non cultivées faisant fonction d'habitat
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P4(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (V1)	ha, km, nombre de sites ou	Suivi, enquête, bases de données	1	1	2	1	1	4	
Eléments linéaires (haies, murs, etc.) faisant l'objet d'un soutien (V2)	accords	(voir note)	1	1	2	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par l'usage et des publications

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?				X	
« Reproductibilité » * ?		X			
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD et PHAE.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) :
(b) dont parcelles ou superficies de terres non cultivées (gel écologique, autres superficies non cultivées, etc.) ou partiellement non cultivées (bordures de champs non désherbées et/ou non fertilisées) (%)
Code indicateur : VI.2.B-2.1. Agroenvironnement / Protection ou amélioration des infrastructures écologiques, y compris les bordures de champs (haies...) ou les parcelles de terres agricoles non cultivées faisant fonction d'habitat
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P4(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (V1)	ha, km,	Suivi,	1	1	1	1	1	4	
Parcelles ou superficies de terres non cultivées (gel écologique, autres superficies non cultivées, etc.) ou partiellement non cultivées (bordures de champs non désherbées et/ou non fertilisées), faisant l'objet d'un soutien (V2)	nombre de sites, nombre d'accords	enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non
L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.
Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.
On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleurs et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :
Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

CemOA : archive ouverte d'Irstea / Cemagref

Intitulé de l'indicateur : Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) : (c) dont éléments isolés (bosquets, etc.) (nombre)
Code indicateur : VI.2.B-2.1. Agroenvironnement / Protection ou amélioration des infrastructures écologiques, y compris les bordures de champs (haies...) ou les parcelles de terres agricoles non cultivées faisant fonction d'habitat
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P4(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						Informations supplémentaires
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	
Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (V1)	nombre de sites ou accords	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Eléments isolés (bosquets, etc.) faisant l'objet d'un soutien (V2)									

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : par des publications

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?				X	
« Reproductibilité » * ?		X			
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD et PHAE.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (hectares et/ou kilomètres et/ou nombre de sites/accords) :
(d) dont infrastructures améliorant les habitats à haute valeur naturelle existants en atténuant leur fragmentation (%)
Code indicateur : VI.2.B-2.1. Agroenvironnement / Protection ou amélioration des infrastructures écologiques, y compris les bordures de champs (haies...) ou les parcelles de terres agricoles non cultivées faisant fonction d'habitat
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :

	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc4(3)
Pratiques	P4(3), P5(3), P6(2), P7(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Infrastructures écologiques faisant fonction d'habitat ou parcelles de terres agricoles non cultivées faisant l'objet d'un soutien (V1)	ha, km, nombre de sites ou accords	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Infrastructures améliorant les habitats à haute valeur naturelle existants en atténuant leur fragmentation faisant l'objet d'un soutien (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : pas de références connues

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :

	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?			X		
« Facilité d'emploi » * ?	X				
« Reproductibilité » * ?	X				
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE / CAD et PHAE.

Cet indicateur a une pertinence écologique mais risque de pâtir d'un manque d'homogénéité dans son contenu entre les différents cahiers des charges régionaux.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) : (a) dont techniques de réduction des intrants (%)

Code indicateur : VI.2.B-3.1. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes

Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P10(3), P11(3), P12(1), P13(1)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone couverte par des systèmes ou pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire / empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles / sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zones couvertes par des techniques de réduction des intrants bénéficiant d'un soutien (V2)	ha		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : difficile à confirmer sans la connaissance des cahiers des charges.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Indicateur pertinent pour CTE/CAD et PHAE (à confirmer en fonction des cahiers des charges locaux).

La pertinence est directement liée à la qualité du zonage initial.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Lié aux indicateurs de pression n°20 et 38

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) :
(b) dont prévention du ruissellement et/ou de l'érosion (%)
Code indicateur : VI.2.B-3.1. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(2)
Pratiques	P1(1), P5(1), P10(1), P11(1), P12(3), P13(3), P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire / empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles / sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destiné à la prévention du ruissellement et/ou de l'érosion (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire/empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles/sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (hectares) :

(b) dont réduction du lessivage (%)

Code indicateur : VI.2.B-3.1. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes

Date de création : 2000

Auteur(s) :

Organisme(s) : Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(1), P5(1), P10(1), P11(1), P12(3), P13(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destinés à réduire / empêcher le lessivage, le ruissellement ou la sédimentation des intrants agricoles / sol dans les habitats marécageux ou aquatiques de valeur adjacents (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Zone couverte par des systèmes ou des pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien destiné à la réduction du lessivage (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) :
 (a) dont habitats protégés contre l'eutrophisation et/ou la sédimentation (%)
Code indicateur : VI.2.B-3.2. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(1), P5(3), P6(3), P10(1), P12(3), P18(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (5 types d'habitats étudiés) (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données	1	1	1	1	1	4	
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle protégés contre l'eutrophisation et/ou la sédimentation (V2)		(voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) :
(b) dont habitats protégés contre les substances toxiques (%)
Code indicateur : VI.2.B-3.2. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3), P11(3), P13(3), P18(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (5 types d'habitats étudiés)	ha	Suivi, enquête, bases de données	1	1	1	1	1	4	
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle protégés contre les substances toxiques		(voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) :
(c) dont habitats relevant des zones du réseau Natura 2000
Code indicateur : VI.2.B-3.2. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (5 types d'habitats étudiés) (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle relevant des zones du réseau Natura 2000 (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?					X
« Reproductibilité »* ?					X
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) :
(d) dont habitats particulièrement favorables à des espèces ou groupes d'espèces spécifiques (%)
Code indicateur : VI.2.B-3.2. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(1), P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (5 types d'habitats étudiés) (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle, particulièrement favorables à des espèces ou groupes d'espèces spécifiques (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?				X	
« Facilité d'emploi »* ?			X		
« Reproductibilité »* ?			X		
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (hectares) (5 types d'habitats étudiés) :
(e) dont habitats considérés comme rares au niveau géographique pertinent (%)
Code indicateur : VI.2.B-3.2. Agroenvironnement / Protection des marécages à haute valeur naturelle (souvent non cultivés) ou des habitats aquatiques contre le lessivage, le ruissellement ou les sédiments provenant des terres agricoles adjacentes
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOc1(3)
Pratiques	P1(3), P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle ayant été protégés grâce aux mesures de soutien (5 types d'habitats étudiés) (V1)	ha	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Habitats marécageux ou aquatiques adjacents à haute valeur naturelle, considérés comme rares au niveau géographique pertinent (V2)			1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?		X			
« Reproductibilité »* ?		X			
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE; Commission européenne, DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture".

Intitulé de l'indicateur : Animaux / plantes élevés/cultivées dans le cadre d'un accord (nombre d'individus ou d'hectares ventilé par race/variété) :
 (a) dont animaux / plantes figurant sur des listes communautaires ou internationales :
 liste de veille mondiale de la FAO ;
 engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en cours)
Code indicateur : VI.2.C-1.1. Agroenvironnement / Conservation de races/variétés menacées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIO3(3)
Pratiques	P8(3), P9(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Animaux/plantes élevés/cultivées dans le cadre d'un accord (V1)	nombre d'individus, ha ventilés par race ou variété	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Animaux/plantes figurant sur des listes communautaires ou internationales : liste de veille mondiale de la FAO ; engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (V2)			1	1	1	1	1	5	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable, 5 : calculable dans l'ODR si données contextuelles disponibles

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?		X			
« Reproductibilité »* ?		X			
« Pertinence »* ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); Commission européenne – DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres, Les défis de l'agriculture"; liste de veille mondiale de la FAO publiée sous l'ISBN 92-5-203729-2; engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en cours)

Intitulé de l'indicateur : Animaux / plantes élevés/cultivés dans le cadre d'un accord (nombre d'individus ou d'hectares ventilé par race/variété) :
 (b) dont animaux / plantes conservés dans l'enceinte du système agricole dont ils relèvent traditionnellement (%)
Code indicateur : VI.2.C-1.1. Agroenvironnement / Conservation de races/variétés menacées
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	BIOr3(2)
Pratiques	P8(2), P9(2)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Animaux/plantes élevés / cultivés dans le cadre d'un accord (V1)	nombre d'individus,	Suivi, enquête, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Animaux/plantes conservés dans l'enceinte du système agricole dont ils relèvent traditionnellement (V2)	ha ventilés par race ou variété		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable, .

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?					X
« Facilité d'emploi »* ?				X	
« Reproductibilité »* ?				X	
« Pertinence »* ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, enquête sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); Commission européenne – DG Agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres, Les défis de l'agriculture"; liste de veille mondiale de la FAO publiée sous l'ISBN 92-5-203729-2; engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en cours)

CemOA : archive ouverte d'Irstea / Cemagref

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) :

(a) grâce aux schémas d'utilisation des terres sous l'influence des mesures de soutien (le cas échéant, spécification par type, tel que herbages, etc.) (%)

Code indicateur : VI.3-1.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la cohérence perceptive/cognitive (visuelle, etc.) entre les terres agricoles et les caractéristiques naturelles/biophysiques de la zone

Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY1(3), PAY2(3)
Pratiques	P22(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variabes	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (V1)	nombre de sites, ha	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	Atlas des paysages
Terres agricoles avec schémas d'utilisation des terres sous l'influence des mesures de soutien (le cas échéant, spécification par type, tel que herbages, etc.) (V2)			1	1	1	1	1	5	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable, 5 : calculable dans l'ODR si données contextuelles disponibles

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité »* ?			X		
« Facilité d'emploi »* ?	X				
« Reproductibilité »* ?	X				
« Pertinence »* ?		X			

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) :
(b) grâce aux éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement / indirectement des mesures de soutien (%)
Code indicateur : VI.3-1.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la cohérence perceptive/cognitive (visuelle, etc.) entre les terres agricoles et les caractéristiques naturelles/biophysiques de la zone
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES Unidimensionnel Multidimensionnel Simple AgrégéMéthode agrégation décrite ? oui non Etat Suivi Suivi territorialisé Impact Pression**Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :** CTE/CAD PHAE ICHN MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY2(3), PAY3(2)
Pratiques	P5(3), P6(3), P22(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (V1)	nombre de sites, ha	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles couvertes par des éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement / indirectement des mesures de soutien (V2)	nombre de sites, ha, %		1	1	1	1	1	4	Zonage administratif sur la cohérence biophysique de la zone

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non**L'indicateur a-t'il été validé ?** oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.**Méthode(s) de calcul :** Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?	X				
« Reproductibilité » * ?	X				
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Les dispositifs concernés sont CTE/CAD, MAE rotationnelle, PHAE, ICHN.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) :
(c) grâce à la préservation des reliefs et des contours des terres (%)
Code indicateur : VI.3-1.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la cohérence perceptive/cognitive (visuelle, etc.) entre les terres agricoles et les caractéristiques naturelles/biophysiques de la zone
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY2(3), PAY3(2)
Pratiques	P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (V1)	nombre de sites, ha	Suivi, observation, bases de données	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles couvertes par un accord de préservation des reliefs et des contours des terres (V2)	nombre de sites, ha, %	(voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?			X		
« Reproductibilité » * ?			X		
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (nombre de sites et hectares) :
(d) grâce à la préservation, via les mesures de soutien, des niveaux d'eau et des contours des objets aquatiques (endiguement, restriction de l'irrigation, etc.) (%)
Code indicateur : VI.3-1.1. *Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la cohérence perceptive/cognitive (visuelle, etc.) entre les terres agricoles et les caractéristiques naturelles/biophysiques de la zone*
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY2(3), PAY3(2)
Pratiques	P14(3), P17(3), P24(3), P29(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la cohérence avec les caractéristiques naturelles / biophysiques de la zone (V1)	nombre de sites, ha	Suivi, observation,	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles couvertes par un accord de préservation des niveaux d'eau et des contours des objets aquatiques (endiguement, restriction de l'irrigation, etc.) (V2)	nombre de sites, ha, %	bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?				X	
« Reproductibilité » * ?				X	
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) :
(a) en raison de la complexité visuelle résultant des modes d'utilisation des terres / modèles cultureux, sous l'influence des mesures de soutien (étendue, aménagement spatial, y compris la hauteur, les couleurs) (%)
Code indicateur VI.3-2.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive (visuelle, etc.) des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
- Simple Agrégé
- Méthode agrégation décrite ? oui non
- Etat Suivi Suivi territorialisé
- Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
- MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PÄY1(3), PAY2(2), PAY3(3)
Pratiques	P22(3), P24(1), P29(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité / diversité) perceptive / cognitive, en particulier visuelle, du paysage (V1)	nombre de sites, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec complexité visuelle résultant des modes d'utilisation des terres / modèles cultureux, sous l'influence des mesures de soutien (étendue, aménagement spatial, y compris la hauteur, les couleurs) (V2)	nombre de sites, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?			X		
« Facilité d'emploi » * ?				X	
« Reproductibilité » * ?				X	
« Pertinence » * ?			X		

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

La pertinence est fonction des cahiers des charges et de la capacité à l'interprétation visuelle.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) :
(b) en raison des éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement/indirectement des mesures de soutien (%)
Code indicateur : VI.3-2.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la différenciation (homogénéité/diversité) perceptive/cognitive (visuelle, etc.) des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY2(3)
Pratiques	P5(3), P6(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité / diversité) perceptive / cognitive, en particulier visuelle, du paysage (V1)	nombre de sites, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec des éléments environnementaux tels que la flore, la faune ou les habitats résultant directement / indirectement des mesures de soutien (V2)	nombre de sites, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?	X				
« Reproductibilité » * ?	X				
« Pertinence » * ?				X	

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Les dispositifs concernés sont CTE/CAD, MAE rotationnelle, PHAE, ICHN.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité / diversité) perceptivo/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (nombre de sites et hectares/ kilomètres) : (c) en raison des objets artificiels (haies, fossés, sentiers) introduits / préservés par les mesures de soutien ? ou de la possibilité, grâce au soutien en faveur de la gestion de la végétation, de visualiser la différenciation du paysage (homogénéité / diversité) (%)
Code indicateur : VI.3-2.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de la différenciation (homogénéité/diversité) perceptivo/cognitive (visuelle, etc.) des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY2(3)
Pratiques	P4(3), P7(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la différenciation (homogénéité / diversité) perceptivo/cognitive, en particulier visuelle, du paysage (V1)	nombre de sites, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec objets artificiels (haies, fossés, sentiers) introduits/préservés par les mesures de soutien (V2)	nombre de sites, ha, km		1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec mesures de soutien en faveur de la gestion de la végétation permettant de visualiser la différenciation du paysage (homogénéité/diversité) (V3)	nombre de sites, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1 ou V3/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 ou V3 en valeur absolue, ou V2 ou V3 rapportés à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?		X			
« Reproductibilité » * ?		X			
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (nombre de sites / objets et hectares / kilomètres) :

(a) en raison de la présence de cultures ou d'animaux domestiques traditionnels, sous l'influence des mesures de soutien (%)

Code indicateur : VI.3-3.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de l'identité culturelle des terres agricoles

Date de création : 2000

Auteur(s) :

Organisme(s) : Commission Européenne

Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

Unidimensionnel Multidimensionnel

Simple Agrégé

Méthode agrégation décrite ? oui non

Etat Suivi Suivi territorialisé

Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

CTE/CAD PHAE ICHN

MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY3(3), BIOR3(1)
Pratiques	P8(3), P9(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles/historiques de la zone (V1)	nombre de sites / objets, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec présence de cultures ou d'animaux domestiques traditionnels, sous l'influence des mesures de soutien (V2)	nombre de sites / objets, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 : seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : ratio V2/V1

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (nombre de sites / objets et hectares / kilomètres) :
(b) en raison d'objets linéaires artificiels (haies, fossés, sentiers) réintroduits / préservés par les mesures de soutien (%)
Code indicateur : VI.3-3.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de l'identité culturelle des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY3(3)
Pratiques	P4(3), P7(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variabes	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (V1)	nombre de sites / objets, ha, km	Suivi, observation, bases de données	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec objets linéaires artificiels (haies, fossés, sentiers) réintroduits / préservés par mesures de soutien (V2)	nombre de sites / objets, ha, km	(voir note)	1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devilleers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (nombre de sites / objets et hectares / kilomètres) : (c) en raison d'éléments punctiformes/singuliers artificiels réintroduits/préservés par les mesures de soutien (ex. présence de bosquets ou possibilité de visualiser le patrimoine grâce à la gestion de la végétation, etc.) (%)
Code indicateur : VI.3-3.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de l'identité culturelle des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
 Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression
Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :
 CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul		X	X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY3(3), BIOc4(1)
Pratiques	P4(3), P7(3), P24(3)

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (V1)	nombre de sites / objets, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec éléments punctiformes / singuliers artificiels réintroduits / préservés par les mesures de soutien (ex. présence de bosquets ou possibilité de visualiser le patrimoine grâce à la gestion de la végétation, etc.) (V2)	nombre de sites / objets, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a-t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?					X
« Facilité d'emploi » * ?					X
« Reproductibilité » * ?					X
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Devillers et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).

Intitulé de l'indicateur : Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (nombre de sites / objets et hectares / kilomètres) :
(d) grâce aux possibilités de pratiquer des activités agricoles traditionnelles (pastoralisme, transhumance, fenaison, etc.) réintroduites / préservées par les mesures de soutien (%)
Code indicateur : VI.3-3.1. Agroenvironnement / Préservation ou amélioration de l'identité culturelle des terres agricoles
Date de création : 2000 **Auteur(s) :** **Organisme(s) :** Commission Européenne
Référence(s) : Commission européenne (2000). Questions d'évaluation communes accompagnées de critères et d'indicateurs. Document VI/12004/00 Final, CE-DGA

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Unidimensionnel Multidimensionnel
 Simple Agrégé
Méthode agrégation décrite ? oui non
 Etat Suivi Suivi territorialisé
 Impact Pression

Contribution de l'indicateur à l'évaluation des dispositifs politiques :

- CTE/CAD PHAE ICHN
 MAE Rotationnelle MAE Tournesol

Echelles spatiales :	Parcelle	Exploit.	Territoire*	Pays
Proposées dans la méthode			X	X
Ayant un sens pour le calcul			X	X

* bassin versant, région, département, etc.

Lien avec les pratiques et Enjeux agro-environnementaux :

Enjeux	PAY3(3), BIOc4(1)
Pratiques	P22(2), P25(1), P29

(Degré de lien avec l'indicateur : 1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort)

CALCULS

Données proposées par la méthode			Calculs à partir des bases de données *						
Variables	Unités	Sources	SAA	PK	Struct	RICA	RA	ODR	Données ODR
Terres agricoles couvertes par un accord contribuant à la préservation / amélioration des caractéristiques culturelles / historiques de la zone (V1)	nombre de sites / objets, ha, km	Suivi, observation, bases de données (voir note)	1	1	1	1	1	4	
Terres agricoles avec possibilités de pratiquer des activités agricoles traditionnelles (pastoralisme, transhumance, fenaison, etc.) réintroduites / préservées par des mesures de soutien (V2)	nombre de sites / objets, ha, km		1	1	1	1	1	4	

* 1 : non calculable, 2 :seule une partie des variables existe (appariement nécessaire avec une autre base), 3 : calculable avec approximations sur certaines variables, 4 : calculable.

Les niveaux de référence de l'indicateur sont-ils fournis ? oui non

L'indicateur a t'il été validé ? oui non Si oui, par quelle méthode : non validé à notre connaissance.

Méthode(s) de calcul : Le cadre commun suggère de calculer le ratio V2/V1.

On peut également utiliser comme indicateur : V2 en valeur absolue, ou V2 rapporté à la surface à enjeu.

BILAN

Qualités de l'indicateur :	--	-	+/-	+	++
« Lisibilité » * ?				X	
« Facilité d'emploi » * ?				X	
« Reproductibilité » * ?				X	
« Pertinence » * ?					X

* « Lisibilité » : l'indicateur est-il facilement compréhensible et interprétable ? « Facilité d'emploi » : l'indicateur est-il facile d'utilisation, du recueil des données jusqu'au calcul ? ; « Reproductibilité » : les résultats sont-ils reproductibles avec des opérateurs différents, selon la subjectivité lors du recueil des données et du calcul ; « Pertinence » : l'indicateur est-il utile et utilisable ? (Deville et al., 2005)

Pertinence de l'indicateur pour l'évaluation des dispositifs politiques :

Pertinent pour CTE/CAD, ICHN, PHAE.

Cet indicateur n'a de sens que s'il est lu en parallèle avec la grandeur (en valeur absolue) de la variable V2 pour mesurer son importance. Cet indicateur ne peut être qualifié d'indicateur de suivi territorialisé que s'il est rapporté à une surface à enjeu.

Note : Suivi, observations sur place (entretien, échantillon, étude de cas...); statistiques nationales/régionales; EUROFARM (cf. annexe 1 de la décision de la Commission 98/377/CE); Commission européenne - DG agriculture (Office des publications officielles des Communautés européennes), 1999: "Agriculture, environnement, développement rural: faits et chiffres - Les défis de l'agriculture"; EUROSTAT: "Les indices de ruralité et de développement rural" rapport final - 1ère phase de l'avis CCAM 181/98; OCDE: "Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: méthodes et résultats - rapport de synthèse: Paysages" (COM/AGR/CA/ENV/EPOC(99)134/REV1).